



**RÈGLEMENT DU 12^e CONCOURS DÉNOMMÉ
« LE CHALLENGE FOIE GRAS 2016
DES JEUNES CRÉATEURS CULINAIRES PROFESSIONNELS »**

Article 1 :

La Société ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le CIFOG (Comité Interprofessionnel du Foie Gras), organise sous l'égide du « Cercle des Amoureux du Foie Gras » un concours annuel de recettes à base de Foie Gras qui s'inscrit dans le cadre du « Foie Gras Patrimoine Culturel Gastronomique » (*loi du 17 octobre 2005*).

Pour le concours 2016 la **clôture des inscriptions a lieu le 20 mai 2016 minuit** et la réception des recettes proposées et photographiées avec un court descriptif, pour **le 20 juillet 2016 minuit** (finale à Paris en Octobre 2016).

Article 2 :

Ce concours a pour thème :

« Le Foie Gras, Faites-en tout un Plat »

Création d'un plat principal avec du Foie Gras chaud ou froid

Les candidats auront donc à créer la **recette d'un plat principal** soit, à base de **Foie Gras « cru à cuisiner »** ou à partir de **Foie Gras « prêt-à-consommer »** du commerce. Les garnitures et accompagnements : *viandes, légumes, fruits, épices, etc.* sont laissés au choix du candidat.

Les participants sélectionnés pour la finale disposeront de 1h30 minutes pour réaliser leur recette sur 4 assiettes blanches ovales mises à la disposition du candidat le jour de la finale.

Ce concours professionnel est ouvert à tous les jeunes âgés de **16 à 24 ans**, futurs cuisiniers ou cuisinières, charcutiers, en écoles, en apprentissage ou candidats libres en cuisine. *

Article 3 :

Pour participer à ce concours gratuit et sans obligation d'achat, le candidat **doit s'inscrire avant le 20 mai 2016 minuit**, en envoyant la **fiche d'inscription** (voir article 7), **sur papier libre** (cachet de la poste faisant foi) ou par courriel : anais@adocom.fr en indiquant :

- **Ses nom, prénom, date de naissance, adresse précise et complète avec numéro de téléphone, portable et adresse mail,**
- **Son statut (candidat libre, en apprentissage ou en école de cuisine, pâtisserie, etc.),**
- **L'Établissement fréquenté (s'il y a lieu) : adresse, téléphone et nom du responsable, du Professeur.**

À l'adresse suivante :

**ADOCOM-RP
Challenge Foie Gras
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris**

Ou par mail à anais@adocom.fr

Ou sur simple appel téléphonique la fiche d'inscription sera envoyée par mail.

Ou téléchargeable sur le site Internet www.adocom.fr

* pour les candidats mineurs une autorisation parentale sera demandée

Article 4 :

À réception de la fiche d'inscription, l'Organisation adressera au candidat le dossier de participation qui sera à retourner pour le 20 juillet 2016 minuit avec :

- **2 photographies de bonne qualité** de la préparation sur assiette blanche,
- **des informations sur les principaux ingrédients à réunir,**
- **les étapes de réalisation de façon succincte,**
- **l'utilisation impérative de Foie Gras entier** cru ou Foie Gras prêt-à-consommer du commerce,**

À l'adresse suivante :

ADOCOM-RP
Challenge Foie Gras
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris

ou par mail : anais@adocom.fr.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine incluant la Corse, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du concours et de leur famille (parents, frères, sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer). La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'un mauvais acheminement du courrier postal ou électronique.

Article 5 :

En participant à ce concours, chaque concurrent accepte que :

- Sa création adressée à l'Organisation pour les pré-jurys et le jury devienne propriété du CIFOG. Toutefois les lauréats **pourront faire mention de leur création primée par le Cercle des Amoureux du Foie Gras dans leurs futures cartes et menus ou ceux de l'Établissement où ils travaillent.**
- En cas de sélection, de venir à Paris participer à la finale en octobre 2016 et y présenter sa création sur le thème « **Le Foie Gras, Faites-en tout un Plat** »
- Les 4 assiettes blanches ovales utiles à la présentation de la recette seront mises à disposition des finalistes.

La recette devra être réalisée 4 fois en 1h30 pour le jury. Le Foie Gras cru et le Foie Gras entier prêt-à-consommer, seront fournis par l'Organisation, le jour de la finale.

Particularité : les candidats viennent avec leurs équipements et produits utiles à la réalisation et présentation de leur recette ; leurs achats d'ingrédients et autres, utiles à leurs réalisations lors de la finale étant remboursés par l'Organisation. Les frais de déplacement du candidat (train billets seconde classe, ou voiture factures essence et fiches péages) sont également remboursés.

Sa nuit à l'hôtel et son petit-déjeuner étant réservés et payés par l'Organisation. Le nom de l'hôtel et sa localisation à Paris seront communiqués par courrier aux finalistes.

Les finalistes apportent leur tenue de cuisinier : calot, veste, pantalons, chaussures qu'ils revêtiront avant d'entrer en cuisine.

Article 6 :

L'évaluation porte sur les points suivants :

- **L'association Foie Gras / Accompagnements doit être originale et excellente gustativement lors du test final. Les accompagnements ne devront pas masquer ou modifier le goût du Foie Gras qui doit rester visible**
- **Cette association doit être créative, esthétique et présentée sur assiette blanche ovale fournie par l'organisation le Jour J.**

Le Pré-Jury se réunira courant septembre 2016 et les 6 candidats dont les dossiers seront retenus seront immédiatement prévenus. Le Grand Jury le jour de la Finale; ils seront composés de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie et des métiers de bouche,
- Célébrités du monde des Arts des Sciences des Lettres et des médias,
- Maîtres es Foie Gras, Membres du Cercle des Amoureux du Foie Gras,
- Journalistes gastronomiques.

** L'une des trois appellations réglementées.

Article 7 :

La fiche d'inscription au concours peut être téléchargée sur le site www.adocom.fr, rubrique **Actualités** (cliquer sur la phrase « Challenge Foie Gras des Jeunes Créateurs Culinaires 2016 », puis sur « fiche d'inscription »), ou sur demande en s'adressant directement à l'agence ADOCOM au 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris, Tél : 01 48 05 19 00 – Fax : 01 43 55 35 08 – Courriel : anais@adocom.fr

L'inscription doit être faite avant le **20 mai 2016 minuit** et les recettes/photos doivent parvenir avant le **20 juillet 2016 minuit**, soit par courrier à ADOCOM-RP, soit par courriel à anais@adocom.fr - **une permanence téléphonique étant assurée pour aider les candidats et Professeurs au 01.48.05.19.00. (demander Françoise ou Anaïs).**

Une présélection de recettes sera faite, puis **6 finalistes** résidant en France métropolitaine, incluant la Corse, réaliseront leur création cet automne à Paris. Pour les finalistes, les modalités du déroulement et le programme détaillé de la Finale seront communiqués par la Société Organisatrice.

Article 8 :

Les gagnants recevront, par ordre, les lots suivants :

1^{er} Prix :

- **Une dotation de 1200 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence dans le www.leblogdufoiegras.com et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1800 euros.

2^e Prix

- **Une dotation de 800 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le blog www.leblogdufoiegras.com et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1400 euros.

3^{ème} Prix :

- **Une dotation de 700 euros +**
- L'invitation du lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme du lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le www.leblogdufoiegras.com et réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1300 euros.

Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Prix :

- **Une dotation de 600 euros +**
- L'invitation du lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale.
- Le Diplôme de lauréat.
- Le Trophée du concours.
- Un dossier de presse personnalisé au Nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication.
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Une présence dans le www.leblogdufoiegras.com et réseaux sociaux.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation).
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1100 euros.

Les chèques de dotation seront remis ou envoyés à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation du gagnant ou précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris (dans le mois suivant la finale).

Tous les participants non sélectionnés pour la finale recevront Le « Diplôme de Participation » au Challenge Foie Gras des Jeunes Créateurs Culinaires 2016.

Article 9 :

À la fin du concours, les participants présélectionnés seront contactés par ADOCOM-RP par voie postale, par téléphone ou par mail. Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur.

Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit (la dotation par chèque étant envoyée en recommandé avec accusé de réception).

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches. La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. De même les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger ou le reporter. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés : téléphone, courrier postal, mail.

Article 10 :

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

L'utilisation d'une recette appartenant à un tiers entraîne l'annulation de la participation, et la restitution du gain le cas échéant.

Article 11 :

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la Société Mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques en tant que tels sans limites de durée, leurs noms, adresses, photos prises le jour de la finale (en cuisine, sur podium, etc.) et leurs recettes telles quelles, ou modifiées, adaptées ou réécrites pour une meilleure compréhension des consommateurs, et cèdent leurs droits d'auteur, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Chaque finaliste est libre de s'opposer à toute capture de son image et à l'utilisation de ses droits d'images par la Société Organisatrice. Il devra alors en faire la demande écrite, au plus tard le 20 septembre 2016 à l'adresse suivante : ADOCOM-RP – 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris. Aucune demande ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Article 12 :

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Article 13 :

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur le site internet cité, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice :

ADOCOM-RP - Challenge Foie Gras - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mais aussi sur :
www.leblogdufoiegras.com

Toute participation à ce Concours (envoi de la fiche d'inscription et du dossier de participation) implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est soumis au droit français et a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et le candidat.

Article 14 :

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le Candidat.

S'agissant d'un concours, aucune indemnité ne sera accordée au titre de frais engagés pour la participation.

Les frais de déplacement à Paris : train en seconde classe pour une personne ou frais de voiture seront remboursés sur justificatifs selon les modalités précisées à l'article 5.

Une somme de 50 € sera allouée à chaque finaliste pour son dîner à Paris la veille de la finale sur présentation de la note de restaurant, et ce, pour chacun des 6 finalistes uniquement et pour les petits achats de dernière minute à hauteur de 50 € également selon les modalités précisées à l'article 5.

La chambre et le petit déjeuner pour 1 personne seront pris en charge par l'Organisation dans le cadre de la valeur du Prix. Les frais des éventuels accompagnateurs ne sont pas pris en charge.

Article 15

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 octobre 2016 le cachet de la poste faisant foi. Elle devra être formulée par lettre simple adressée à la société organisatrice. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.
